

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER organisé par l'association BASKET CLUB Fabrègues

Dimanche 2 juin 2019

(Ouvert public de 8h00 à 16h00 et installation stand 7h00 à 8h00).
Qui se déroulera au jardin public, rue Paul Doumer, Fabrègues.



Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le : à département : ville :
Adresse :
CP Ville
Tel fixe et portable Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e).
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce).
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal).
- d'avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur qui m'a été communiqué (disponible sur le site internet www.basket-fabregues.com)

Fait à.....le.....

Signature

Emplacement de 2m sur 3m en extérieur non couvert :

Nombre d'emplacements souhaités :.....X10Euros=.....E
(Chèque à l'ordre du Basket Club Fabrègues).

Pièces obligatoires à joindre :

- Photocopie lisible recto verso de la pièce d'identité.
 - Bulletin d'inscription avec attestation sur l'honneur datée et signée.
 - Règlement par chèque (chèque à l'ordre du basket club fabrègues).
- (Seul le dossier complet sera accepté).

Le nombre de place étant limité à 30, au préalable appelé le 06/32/47/87/49 après 19h30 pour savoir s'il reste encore des places disponibles avant d'envoyer le dossier complet. A défaut, votre dossier ne pourra pas être accepté. Merci de votre compréhension.

Le dossier d'inscription est à retourner avant le dimanche 26 mai 2019 à l'adresse postale :

B.C.F chez C.C, 3 rue des Vialettes, 34570 Saussan.

Un mail de confirmation de votre réservation vous sera adressé une fois le dossier complet et reçu.

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER du BASKET

CLUB DE FABREGUES du 02 JUIN 2019

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète et accompagnée des pièces à fournir (voir liste sur bulletin d'inscription). En amont, **s'assurer de la disponibilité des places** disponibles en téléphonant, au préalable, au numéro indiqué sur Bulletin d'inscription. **CLOTURE DES INSCRIPTIONS dimanche 26 mai 2019.**

- L'accueil des exposants sera assuré au jardin public, à Fabrègues. L'accès aux emplacements se fait par ordre d'arrivée. Le vide grenier se déroule uniquement **en plein air**. Vous devrez vous présenter aux organisateurs, situés à côté de la fontaine (derrière la mairie), pour y délivrer votre nom ainsi que votre mail de confirmation de réservation avant votre installation. Le site ne pouvant pas accueillir de véhicule, vous devrez garer votre véhicule à l'extérieur du site et vous installer ensuite. (parkings à proximité proche).
- **L'installation** des stands aura lieu de **07h00 à 08h00**. La vente au public est autorisée uniquement de 8h00 à 16h00. Le démontage des stands avant 16h00 n'est autorisé que s'il nécessite pas l'entrée d'un véhicule dans l'enceinte du vide grenier.
- Tout stand ou emplacement non occupé à 8h00 pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant ayant réservé. En cas de désistement (même pour cause d'intempéries), les sommes versées restent acquises aux organisateurs.
- Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.
- Les exposants, du fait de leur signature de la demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, l'heure d'ouverture, la durée, ou annuler la manifestation sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.
- **LA VENTE D'ARMES ET D'ANIMAUX EST STRICTEMENT INTERDITE.** Seuls les objets personnels et usagés sont admis. L'emplacement mesure 2m x 3m et est au tarif de 10 euros.
- Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement intérieur de la manifestation et à ne pas vendre de marchandises neuves ou copies. Les exposants qui ne se conforment pas à cette règle ne seront pas acceptés, et ceci sans dédommagement.
- Les exposants devront prendre toutes précautions utiles pour se prémunir des vols et être assuré à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour des dégradations encourues lors du vide grenier.
- Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour le vide grenier entre 8h00 et 16h00.
- Les organisateurs se réservent le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à motiver leur décision et sans que le demandeur puisse prétendre de ce fait à une indemnité quelconque.
- L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous locataire.
- Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements.
- Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la gendarmerie ou le commissariat de police, pendant toute la durée de la brocante et transmise en mairie dans les huit jours suivant la manifestation.
- Les emplacements doivent rester propres avant le départ de l'exposant (prévoir votre sac poubelle).
- Toute vente par les exposants de nourriture et de boissons est interdite.

Basket club Fabrègues.